

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 20 FEVRIER 2025

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 11

Procuration 6

Votants 17

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt février à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion Rivoire, Maire

Date de la convocation : 14/02/2025

Date d'affichage de la convocation : 14/02/2025

Date d'affichage de la délibération : 21/02/2025

Etaient présents : MM. RIVOIRE, NAVARRO, MIERE, JORDAN, CAMUS, CORTES, BACOU, ROUZAUD, GLEYSSES, TOUCHEBEUF, VERGER

Etaient absents : MM. PARIS, JEULIN-CARREY, JAIME, NOEL, FAURE, DICIANNI, MOËNNARD, ARRUE
Ont donné procuration : M. Benjamin PARIS à Mr Francis ROUZAUD, Mme Bernadette FAURE à Mme. Anne-Lise CAMUS, Mme Charlotte MOENNARD à Mr Pierre NAVARRO, Mr Philippe ARRUE à Mme Mélissa MIERE, Mme Florence JEULIN-CARREY à Mr Olivier TOUCHEBEUF, Mme Martine NOEL à Mme Colette BACOU

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-20 Démolition du Presbytère-Construction d'un espace tiers-lieux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la consultation a été lancée via le profil d'acheteur de la commune à la date du 30 décembre 2024, le retour des offres était fixé au 31 janvier 2025 à 12h00.

La Commission d'analyse des offres, convoquée le 18 février 2024, assistée par M. Dupuy, architecte, s'est réunie pour étudier les offres reçues.

Madame la Maire présente la liste des entreprises retenues, après analyse des candidatures, sur la base des critères définis dans le règlement de consultation et demande l'autorisation de conclure les marchés et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ces marchés :

Lot	Corps de métiers	Entreprises	Montant	Montant
			HT	TTC
1	VRD	EIFFAGE	88 999€	106 798,80€
2	Gros œuvre-Démolitions	ASC	201 395,60€	241 674,72€
3	Facade	Enduit Couseran	39 500€	47 400€
4	Charpente métal	A2M Proximetal	103 870,25€	124 644€

5	Menuiseries extérieures	3DECO	57 736,50€	69 283,80€
6	Menuiseries intérieures	GB Agencement	33 000 €	39 600€
7	Platrerie	VIDAL	45 588,10€	54 705,72€
8	Plomberie/CVC	BRUNET	33 330€	39 996€
9	Electricité CFO/CFA	MC2F	30 000€	36 000€
10	Sols durs/sols souples	Techniceram	28 500€	34 200€
11	Peintures	BBS	13 410,33€	16 092,40€
12	Ascenseur	TK Elevator	21 800€	26 160€
TOTALS			697 129,78€	836 555,74€

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- D'autoriser Madame la Maire à signer les marchés relatifs aux travaux de démolition/reconstruction du Presbytère et de son jardin attenants avec les entreprises listées ci-dessus,

- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour l'exécution des travaux du Presbytère dans la limite des crédits inscrits au budget.

La délibération est adoptée à :

17 VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 21 février 2025

Le secrétaire de séance,

Dudier CORTES



La Maire,
Marion RIVOIRE

